

OCCITANIE

**LA RÉGION**

Pyénées  
Méditerranée

CONSEIL ÉCONOMIQUE  
SOCIAL  
ET ENVIRONNEMENTAL  
RÉGIONAL

**AVIS DU CESER OCCITANIE SUR LE SCHEMA  
REGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE  
LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION  
(SRESRI)**

**2017-2020**



***Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) est l'Assemblée consultative, instituée par la loi du 05/07/1972, placée au côté du Conseil Régional, avec lequel il constitue la Région.***

***Composé de membres issus d'organisations socioprofessionnelles diverses représentant la société civile organisée et reconnus pour leurs compétences, leur sens de l'intérêt général et leur expérience, le CESER est un lieu d'écoute, d'échange, un laboratoire d'idées pour répondre aux besoins des citoyens.***

***Le dialogue instauré doit permettre d'aboutir à une vision partagée de l'intérêt régional, au-delà de tout clivage.***

***Les avis du CESER, rendus dans le cadre d'une saisine obligatoire du Président de Région ou d'une autosaisine, constituent de véritables outils d'aide à la décision publique.***



**Assemblée Plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

**SÉANCE DU 31 JANVIER 2017**

**AVIS DU CESER OCCITANIE SUR LE SCHEMA REGIONAL DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE  
L'INNOVATION  
(SRESRI)**

**2017-2020**

Avis adopté



## **SOMMAIRE**

DISCOURS INTRODUCTIF  
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,  
PRESIDENT DU CESER OCCITANIE

## **AVIS**

**DU CESER OCCITANIE SUR LE SCHEMA REGIONAL DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE  
L'INNOVATION  
(SRESRI)**

**2017-2020**

EXPLICATIONS DE VOTES



## **DISCOURS INTRODUCTIF DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY, PRESIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MEDITERRANÉE**

Madame la Présidente de la Commission Finances, représentant la Présidente de Région,  
Madame, Monsieur le Conseiller,  
Madame, Monsieur,

Première assemblée plénière pour cette 2<sup>ème</sup> année de mandat du CESER dans la période transitoire, nous sommes réunis aujourd'hui pour adopter plusieurs projets d'avis : le premier a trait au projet de budget primitif 2017 de la Région Occitanie ; le second est relatif à « Quelle stratégie et quelle gouvernance portuaires en Occitanie / Pyrénées-Méditerranée? », et les 3 autres concernent les projets de schémas régionaux (Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, le Contrat de Plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles).

Nous avons pu mener à bien ces différents travaux dans des délais améliorés, le Conseil régional nous ayant communiqué les rapports environ 15 jours avant notre séance plénière d'aujourd'hui. Les bonnes relations instaurées entre la Présidente de la Région Carole DELGA et le Directeur Général des Services Simon MUNSCH traduisent cet état de fait. Nous étions même dès décembre 2016 destinataire de l'avant-projet de SRDEII, ce qui nous a permis d'entamer notre réflexion et de transmettre le 22 décembre à la Présidente de Région les premières remarques du CESER sur cet avant-projet. Cet après-midi, Daniel THEBAULT présentera la contribution au SRDEII mais je peux d'ores et déjà vous dire que la Région a pris en compte dans le schéma proposé certaines remarques du CESER émises en décembre.

Dans l'attente du projet de SRESRI, nous communiquons également à Carole DELGA au même moment la note « Promouvoir l'alternance dans l'enseignement supérieur » - fruit des réflexions de la Commission Enseignement supérieur – Recherche – adoptée par le Bureau du 5 décembre 2016.

(...)

### **La Stratégie régionale pour l'emploi et la croissance : une stratégie par filières**

L'Occitanie est l'une des régions les plus attractives de France tant sur le plan démographique avec plus de 51 000 habitants par an (attractive notamment pour les étudiants), que pour l'emploi, 4<sup>ème</sup> PIB de France, 1<sup>ère</sup> place pour la R&D (3,7 % du PIB dédié), le tourisme, la production d'énergies renouvelables, un tissu industriel majeur avec des sociétés leaders telles qu'Airbus, un tissu de TPE/PME important... C'est la région de l'Hexagone qui génère la plus forte croissance économique. Mais elle a aussi des faiblesses avec un taux de chômage parmi les plus élevés de France, de pauvreté et de précarité, de décrochage scolaire, des zones rurales et urbaines en déshérence.

Ce nouveau territoire doit consolider ses atouts, renforcer son dynamisme et son attractivité mais doit aussi pallier ses faiblesses pour être une « région forte, créative, solidaire pour et avec ses habitants », pour reprendre les termes de la Présidente de Région.

La loi NOTRe renforçant les compétences des régions et prévoyant l'adoption par elles de divers schémas régionaux (SRDEII, SRESRI...), la Présidente de Région décidait d'initier des rencontres

territoriales de la stratégie régionale pour l'emploi et la croissance (au nombre de 18), une démarche novatrice et ambitieuse d'élaboration conjointe de ces schémas régionaux : le schéma de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) (élaboré après une concertation avec les métropoles et les communautés ainsi qu'un débat au sein de la conférence territoriale de l'action publique), celui dédié à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation (SRESRI) ainsi que le futur Contrat de Plan de développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP).

Ces schémas constituent le socle de la Stratégie régionale pour l'emploi et la croissance de la Région pour les cinq années à venir. Les domaines de ces 3 schémas sont imbriqués (économie, emploi, formation, recherche..), aussi la stratégie régionale pour l'emploi et la croissance a pour objectif d'avoir une vision transversale de ces domaines et d'aboutir à des actions cohérentes permettant à la région de mettre l'emploi au 1<sup>er</sup> rang, de s'inscrire pleinement dans le contexte économique régional, national et mondial.

La région doit pouvoir favoriser le développement international de ses entreprises, être davantage créatrice d'emplois pérennes pour faire face au solde migratoire, se diriger vers les transitions écologique, énergétique, numérique porteur d'emplois nouveaux, faire de l'innovation le levier principal de la croissance, apporter aux jeunes, aux salariés, demandeurs d'emploi et entreprises les compétences adaptées à l'économie en organisant et structurant une offre de formation de qualité, installer une gouvernance partagée et une culture de l'évaluation, mettre l'utilisateur au cœur du dispositif de l'évaluation des politiques publiques ...

Nous avons fait une contribution pour chacun de ces schémas, les rapporteurs vous les présenteront cet après-midi. Daniel THEBAULT présentera la contribution sur le SRDEII, Alain RADIGALES, celle sur le SRESRI et Michèle MERCADIER, celle sur le CPRDFOP.

Je remercie les commissions qui ont travaillé ces contributions (commissions 2, 3, 8 et 4 (SDREII) ; commissions 5 et 6 (SRESRI) ; commission 7 (CPRDFOP)) ainsi que les chargés de mission.

(...)

Le SRESRI de la région Occitanie donne les orientations et les priorités en matière d'intervention de la Région et des autres collectivités dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation en cohérence avec les stratégies nationales de l'Etat. Il contribue à la stratégie croissance Europe 2020 de l'Union européenne pour une économie intelligente, durable et inclusive. Ce schéma vise à faciliter le passage de la recherche à l'innovation et aux produits/services, améliorer la formation des jeunes (lisibilité, diversité de l'offre de formation), leur aptitude à l'emploi (renforcement des liens entre entreprises et étudiants, mobilité), leurs conditions de vie (qualité des conditions de logement, accompagnement vie étudiante).

Le SRESRI est articulé autour de 4 orientations stratégiques : développer des sites d'enseignement supérieur et de recherche visibles et attractifs au niveau régional, national et international ; réduire les inégalités, favoriser la réussite et l'accès à l'emploi ; placer les sciences au cœur de la société, se mobiliser pour la recherche et l'innovation ; pilotage régional et contractualisation.

Le CESER se satisfait de ces orientations et des priorités correspondantes tout en notant certaines améliorations à apporter.

Le CESER rappelle qu'il est attaché au développement d'une politique de sites de proximité qui favorise l'accès des jeunes aux formations de premier cycle de l'enseignement supérieur. Il précise qu'il souhaite siéger dans tous les conseils des instances présentes sur les différents sites.

Pour encourager et soutenir la coopération internationale, le CESER insiste sur l'importance de définir une vraie stratégie géopolitique, avec des zones de coopération à prioriser. Le rayonnement international des acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation de l'Occitanie, qui s'apprécie au regard des classements internationaux mais aussi du nombre de candidats souhaitant enseigner, faire de la recherche sur tel ou tel site... doit être garanti par des outils appropriés garantissant la visibilité internationale ; or, le CESER constate que les outils proposés dans le SRESRI sont incomplets. La Région doit jouer pleinement son rôle en faveur de la visibilité internationale des acteurs en cohérence avec les politiques de l'Etat, des établissements, et de l'Union européenne.

Le CESER soutient les formations universitaires développées dans les villes universitaires d'équilibre, garantissant un accès équitable à l'enseignement supérieur, et précise que pour le niveau Master, il est nécessaire de développer un lien avec une recherche de qualité, à l'instar de ce qui existe au sein de l'Institut national universitaire Champollion.

Le CESER rappelle la nécessité de développer l'alternance dans l'enseignement supérieur (apprentissage, contrat de professionnalisation) à tous les niveaux de formation. Le CESER dès décembre adoptait en Bureau une contribution sur le sujet (Bureau 05/12/16) qui a été transmise à Carole DELGA à la mi- décembre, comme je le rappelais au début de mon intervention, en tant que premières réflexions à la Stratégie régionale pour l'emploi et la croissance.

Le CESER prend acte de la volonté de la Région de renforcer les partenariats laboratoires - entreprises, de développer l'innovation y compris sociale et les transferts technologiques. Néanmoins l'innovation sociale ne se limite pas, le rappelle le CESER, à la seule Economie sociale et solidaire.

Le CESER est favorable au développement des plates-formes de recherche ouvertes aux entreprises notamment TPE/PME qui n'ont pas les moyens d'expérimenter en interne leurs innovations, et il précise que cela nécessite de mettre en place des dispositifs simples, lisibles et accessibles, type « guichet unique ».

Concernant le pilotage régional et la contractualisation, le CESER rappelle son attachement à une bonne articulation des politiques publiques, et demande notamment à être membre de tous les conseils des instances ou établissements présents sur les différents sites.

Le CESER note la bonne articulation du SRESRI avec le SRDEII et le CPRDFOP, avec les deux CPER et les Programmes opérationnels européens des deux anciennes régions, qui se poursuivent jusqu'à 2020.

Ces schémas qui présentent une bonne articulation entre eux doivent permettre de consolider l'économie régionale par la dynamique apportée par les différentes orientations et actions pour aider les entreprises, former femmes et hommes, créer plus de richesses et d'emplois.

(...)



**AVIS DU CESER OCCITANIE SUR LE PROJET DE SCHEMA REGIONAL  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE  
L'INNOVATION  
(SRESRI)**

**2017-2020**

Avis adopté

Suffrages exprimés : 202  
Pour : 198  
Contre : 4

**Rapporteur : Alain RADIGALES**

**Conseil Economique, Social et Environnemental Régional  
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**



## Table des matières

### INTRODUCTION

<b>1. ORIENTATION STRATEGIQUE 1: DEVELOPPER DES SITES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE RECHERCHE VISIBLES ET ATTRACTIFS AU NIVEAU REGIONAL, NATIONAL ET INTERNATIONAL : UNE POLITIQUE DE SITE UNIVERSITAIRE POUR L'OCCITANIE.....</b>	<b>2</b>
1.1. PRIORITE 1 : ELEVER NOS INFRASTRUCTURES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE RECHERCHE A UN NIVEAU INTERNATIONAL SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE.....	2
1.2. PRIORITE 2 : ENCOURAGER ET SOUTENIR LA COOPERATION INTERNATIONALE .....	3
<b>2. ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : REDUIRE LES INEGALITES, FAVORISER LA REUSSITE ET L'ACCES A L'EMPLOI.....</b>	<b>4</b>
2.1. PRIORITE N°1 : FAVORISER UN ACCES EQUITABLE A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EN OCCITANIE.....	4
2.2. PRIORITE N°2 : PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AU SUCCES DES ETUDIANTS.....	5
2.3. PRIORITE N°3 : DEVELOPPER LE NUMERIQUE, LES PEDAGOGIES INNOVANTES ET L'INSERTION DANS L'EMPLOI.....	5
<b>3. ORIENTATION STRATÉGIQUE 3 : PLACER LES SCIENCES AU CŒUR DE LA SOCIÉTÉ, SE MOBILISER POUR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION.....</b>	<b>7</b>
3.1. PRIORITE N°1 : FAVORISER LE RESSOURCEMENT DE LA RECHERCHE .....	7
3.2. PRIORITE N°2 : RENFORCER LE TRANSFERT DE LA RECHERCHE .....	10
3.3. PRIORITE N°3 : APPUYER LES PARCOURS DE VALORISATION ET D'INNOVATION .....	10
3.4. PRIORITE N°4 : PARTAGER LES SAVOIRS .....	10
<b>4. ORIENTATION STRATÉGIQUE 4 : PILOTAGE REGIONAL ET CONTRACTUALISATION .....</b>	<b>11</b>

### CONCLUSION

### EXPLICATIONS DE VOTE



## INTRODUCTION

La loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit que les Régions en leur qualité de chef de file de l'innovation, de la recherche et de l'enseignement supérieur élaborent en concertation avec les acteurs et collectivités du territoire un **Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), pour la période 2017-2020.**

Le CESER souhaite tout d'abord saluer le travail conséquent de la Région et de ses partenaires, ainsi que la large ouverture au dialogue qui ont présidé à l'élaboration du SRESRI. Le CESER apprécie en effet la méthodologie d'élaboration et de concertation des acteurs de la recherche via la réalisation d'un diagnostic territorial, la tenue d'ateliers thématiques en région, et un site web dédié à la consultation publique.

Cela étant, à la différence du SRDEII, qui a permis au CESER de faire part de ses observations à la Région, dès la fin du mois de décembre 2016, en amont de sa diffusion, le CESER regrette de ne pas avoir eu connaissance du projet de SRESRI avant le 18 janvier 2017.

Le CESER soutient la Région quand elle affirme que l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation (ESRI), y compris sociale, constituent des **éléments fondateurs et moteurs de la Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance.**

Ainsi, le CESER note une bonne articulation du SRESRI avec le SRDEII et le CRPDFOP, avec les deux CPER et les Programmes Opérationnels européens des deux anciennes régions Languedoc – Roussillon et Midi – Pyrénées, qui se poursuivent jusqu'en 2020.

## QUATRE ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

La Région présente le SRESRI au travers de quatre Orientations Stratégiques, déclinées en Priorités et en fiches d'actions.

Le CESER prend acte avec satisfaction de cette méthode d'écriture du SRESRI qui s'apparente à celle d'un Programme Opérationnel européen régionalisé, ce qui en facilite la lecture, et sa mise en œuvre, en particulier au regard des fiches d'actions qui définissent notamment les bénéficiaires de chaque action et les indicateurs d'évaluation.

Le CESER entend suivre cette présentation pour établir son Avis sur le projet de SRESRI.

## **1. ORIENTATION STRATEGIQUE 1: DEVELOPPER DES SITES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE RECHERCHE VISIBLES ET ATTRACTIFS AU NIVEAU REGIONAL, NATIONAL ET INTERNATIONAL : UNE POLITIQUE DE SITE UNIVERSITAIRE POUR L'OCCITANIE.**

### **1.1. PRIORITE 1 : ELEVER NOS INFRASTRUCTURES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE RECHERCHE A UN NIVEAU INTERNATIONAL SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE**

Le CESER partage le constat, la vision politique et les objectifs fixés dans cette priorité, relative aux opérations d'infrastructures immobilières et d'équipements dans les métropoles, mais aussi dans les villes universitaires d'équilibre. **Il reste en effet, attaché au développement d'une politique de sites de proximité dynamique**, en raison du rôle incontestable que jouent ces sites dans l'accès aux formations de premier cycle de l'enseignement supérieur (l'offre de master devant être pensée en lien avec la Recherche), en particulier pour les jeunes issus de milieux défavorisés. **Le CESER demande, dès lors, de pouvoir siéger dans tous les Conseils des instances ou établissements présents sur les différents sites.** Il convient aussi de conforter les orientations qui étaient programmées et qui engagent les partenariats de l'Etat, portés par les établissements et les territoires. Il recommande un examen bienveillant de la Région sur les projets issus des conventionnements pluriannuels en cours, en particulier dans l'ex région Languedoc – Roussillon.

Le CESER se félicite de la négociation menée par la Région pour **rendre éligible au FEDER régional des opérations immobilières au profit des sites universitaires en région, avec des aides spécifiques pour les infrastructures de transfert de technologie**<sup>1</sup>. Il attire néanmoins l'attention sur la responsabilité en tant qu'Autorité de gestion des Programmes européens régionalisés, qui incombe désormais à la Région. Cette dernière doit donc, en partenariat avec les services de l'Etat qui les géraient précédemment, acquérir le savoir-faire nécessaire à une gestion efficace et efficiente de ces fonds, en particulier au regard des règles régissant le FEDER et la mise à disposition des financements (risque de remboursements à la Commission Européenne, voire de dégagement d'office). La Région doit se positionner de manière pro-active afin d'aider à la constitution des dossiers, d'accompagner les maîtres d'ouvrage et de suivre la réalisation des projets, en ayant le souci de faire émerger des

---

<sup>1</sup> Régime UE d'encadrement des aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI), approuvé en 2010 et modifié le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

projets suffisamment matures et structurants, qui feront jouer l'effet de levier des cofinancements nationaux et locaux.

Enfin, le CESER s'interroge sur l'équité de traitement entre les dossiers FEDER des deux anciennes régions, dans la mesure où la gestion des Programmes Opérationnels FEDER-FSE, est distincte et différente entre les territoires de l'ex- Midi-Pyrénées et de l'ex-Languedoc-Roussillon jusqu'en 2020. Cette dichotomie nécessite une harmonisation fine dans le suivi des stratégies des établissements.

## 1.2. PRIORITE 2 : ENCOURAGER ET SOUTENIR LA COOPERATION INTERNATIONALE

Le CESER estime que cette ambition nécessite de **définir une véritable stratégie géopolitique**, comportant une priorisation des zones internationales de coopération à privilégier.

Ensuite, au regard des ambitions affichées en matière de visibilité internationale des acteurs régionaux de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, **le CESER considère que les outils proposés dans le SRESRI sont incomplets**. Le rayonnement international est fonction de la visibilité dans les classements internationaux et se mesure aussi à l'aune du nombre de candidats de valeur qui souhaitent venir enseigner, mener des recherches ou étudier sur tel ou tel site. Or d'une part, la signature unique de chacune des ComUEs paraît être une réponse partielle à cet égard. Le travail sur le rayonnement international doit aussi être mené de manière directe avec les différents établissements d'enseignement supérieur (universités, Ecoles...) qui, de par leurs domaines de formation et de recherche mais également en raison de leurs stratégies propres, peuvent initier des politiques et actions internationales spécifiques. D'autre part, le CESER demande à la Région de mettre en place des moyens efficaces pour attirer les meilleurs chercheurs internationaux et leurs équipes, et favoriser l'installation de ces chercheurs et de leurs familles en Occitanie.

Le CESER tient également à souligner que **le rôle de la Région en faveur de la visibilité internationale des acteurs de l'ESRI doit s'inscrire en cohérence avec les politiques d'autres partenaires**, au premier rang desquels figurent l'Etat, les établissements, mais aussi l'Union Européenne.

## 2. ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : REDUIRE LES INEGALITES, FAVORISER LA REUSSITE ET L'ACCES A L'EMPLOI

### 2.1. PRIORITE N°1 : FAVORISER UN ACCES EQUITABLE A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EN OCCITANIE

Le CESER mène actuellement une autosaisine sur le thème de l'égalité des chances d'accès à l'enseignement supérieur en Occitanie, expression préférée à «équité». Il transmettra ses préconisations à la Région après avoir voté cet avis, à l'automne 2017.

Cependant, le CESER a déjà eu l'occasion d'exprimer son soutien au développement de formations universitaires dans les villes universitaires d'équilibre. Si les sites délocalisés sont particulièrement importants au niveau licence, le lien avec une recherche de qualité est indispensable pour les masters ; l'expérience de l'Institut National Universitaire Champollion démontre qu'il est tout à fait possible d'y proposer aussi des masters, adossés à des activités de recherche académique reconnues, sur des niches particulières.

Le CESER remarque en outre que l'orientation du lycéen, puis de l'étudiant, fait intervenir de nombreux interlocuteurs et une information foisonnante, qui vont entraîner le sentiment pour le jeune d'être un peu «perdu» s'il n'a pas de projet professionnel bien établi. Il risque alors de s'orienter dans une voie qu'il n'aura pas réellement choisie. D'une façon générale, élèves et étudiants identifient mal les prérequis nécessaires pour suivre tel ou tel cursus dans le supérieur. **Aussi, le CESER estime qu'un partenariat avancé avec les proviseurs et des professeurs référents dans les lycées, pour travailler sur le continuum Bac -3 / Bac +3, est une piste d'amélioration intéressante.** Par la suite, le soutien aux dispositifs en faveur des étudiants n'ayant pas l'ensemble des prérequis nécessaires ou se trouvant en situation d'échec ou de décrochage est indispensable, afin de permettre aux jeunes de reconstruire un parcours cohérent. Il s'agit par exemple de **semestres de remédiation ou encore de passerelles entre formations**, en réponse aux motivations de certains étudiants, passerelles qui peuvent se révéler être un atout précieux en termes de mobilité intellectuelle et, in fine, d'employabilité. Le CESER n'ignore pas, néanmoins, que cette problématique prégnante de l'orientation des étudiants relève principalement de la responsabilité de l'Etat.

## **2.2. PRIORITE N°2 : PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AU SUCCES DES ETUDIANTS**

Le CESER reconnaît que les conditions de vie et d'études, corrélées à l'origine sociale, accentuent les difficultés d'accès à l'enseignement supérieur.

Pour ce qui est du logement, en dépit d'un important parc géré par les CROUS, les besoins restent élevés, particulièrement dans les métropoles. Par conséquent, le CESER regrette que les réhabilitations de cités universitaires des CROUS progressent à un rythme assez lent. De plus, il incite la Région à ne pas limiter son intervention à des rénovations énergétiques, mais à soutenir des réhabilitations globales.

Le CESER souligne également que l'alimentation déficiente d'un nombre significatif d'étudiants est l'une des premières préoccupations sanitaires parmi ce public. Une offre de restauration de qualité à tarif modique s'avère donc importante. Aussi, le CESER invite la Région à abonder l'aide des CROUS à la restauration.

Le CESER a aussi constaté que le passage de l'état de lycéen à celui d'étudiant peut s'avérer difficile pour des raisons culturelles. De fait, l'accès à la culture (pouvoir aller au spectacle, à des expositions, pouvoir / avoir l'habitude de se rendre en bibliothèque, etc) est limité dans certains milieux. C'est pourquoi le CESER regrette qu'aucun dispositif ne soit prévu au bénéfice de l'accès à la culture des étudiants ou en termes de soutien financier aux actions initiées en la matière dans les établissements d'enseignement supérieur.

**Par ailleurs, le CESER salue la volonté de la Région d'aligner le montant des bourses des formations sanitaires et sociales sur celui des bourses de l'enseignement supérieur, gérées par les CROUS.**

Le CESER soutient la politique qu'entend mener la Région en faveur de la mobilité internationale des étudiants, en complément des bourses Erasmus + de l'Union Européenne ou de l'Aide à la Mobilité Internationale de l'Etat, destinée aux boursiers sur critères sociaux.

## **2.3. PRIORITE N°3 : DEVELOPPER LE NUMERIQUE, LES PEDAGOGIES INNOVANTES ET L'INSERTION DANS L'EMPLOI**

Le CESER approuve le lancement d'un Appel à Projets régional expérimental à destination des IUT, visant à permettre la réalisation de programmes de pédagogies innovantes. La formule retenue pour

ce dossier, l'Appel à Projets, présente l'avantage de préserver une certaine ouverture et une certaine souplesse dans l'appréciation des projets, ce qui est un réel atout s'agissant d'actions innovantes.

**Enfin, le développement de l'alternance dans le supérieur (apprentissage ou contrat de professionnalisation), à tous les niveaux de formation, est également un véritable enjeu pour le CESER.** Son Bureau a ainsi approuvé le 5 décembre 2016, une note de synthèse portant sur la promotion de l'alternance dans l'enseignement supérieur en Occitanie. Par courrier en date du 16 décembre, son Président Jean-Louis CHAUZY l'a transmise à la Présidente de Région, Carole DELGA, en tant que première contribution à la réflexion du CESER à la Stratégie Régionale pour la Croissance et l'Emploi.

Souvent en effet, l'alternance constitue le premier lien entre les entreprises et les établissements de formation, notamment les universités. Bien que le suivi d'un cursus supérieur en alternance exige une très grande motivation des candidats, il présente des atouts indéniables pour ceux-ci. En particulier, les alternants sont rémunérés. Or le coût des études peut constituer un frein à l'accès au supérieur, malgré les aides sociales dont bénéficient certaines catégories d'étudiants. Les autres avantages recensés pour les alternants sont la conjugaison de connaissances académiques et d'une expérience de terrain, le bénéfice d'un tutorat, la préparation à l'insertion professionnelle, à l'heure où le chômage des jeunes en Occitanie atteint des niveaux préoccupants. Le CESER remarque que le SRESRI souligne à juste titre l'intérêt de l'alternance dans les niveaux supérieurs de formation en réponse à la problématique de transmission-reprise des petites entreprises qui se pose avec acuité en région.

Aujourd'hui, l'alternance dans le supérieur connaît un véritable essor, qui conduit les établissements à structurer / étoffer leur offre. S'agissant plus spécifiquement de l'apprentissage, le CFA de l'enseignement supérieur, créé au sein de la ComUE-LRU, mais porté par l'université de Montpellier pour le compte des établissements membres, s'inscrit pleinement dans la dynamique visant à faciliter l'accès à l'apprentissage dans le supérieur et à diffuser la culture de l'alternance au sein des établissements de formation supérieure en Occitanie ; sur l'académie de Toulouse, le mouvement a été amorcé et tend vers ce même objectif stratégique.

Au vu des atouts indéniables de l'alternance, mais aussi des freins qui limitent son développement dans le supérieur, le CESER a émis des préconisations articulées autour de cinq axes, qu'il tient à rappeler dans le présent avis :

- 1/ Mieux connaître, valoriser et faciliter l'accès à l'alternance dans le supérieur en Occitanie.
- 2/ Poursuivre la stratégie des pouvoirs publics régionaux en faveur du développement de l'alternance dans les niveaux de formation supérieurs.
- 3/ Accompagner les entreprises, les branches professionnelles et leurs organisations représentatives.
- 4/ Diffuser la culture de l'alternance au sein des établissements de formation.
- 5/ Proposer des contenus et des modalités d'organisation des formations innovants.

### 3. ORIENTATION STRATÉGIQUE 3 : PLACER LES SCIENCES AU CŒUR DE LA SOCIÉTÉ, SE MOBILISER POUR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

#### 3.1. PRIORITE N°1 : FAVORISER LE RESSOURCEMENT DE LA RECHERCHE

Le CESER apprécie le soutien de la Région en la matière, et note une bonne articulation avec les domaines de spécialisation intelligentes (SRI) négociés avec la Commission européenne dans chaque programme Opérationnel des deux anciennes Régions, afin d'avoir un effet levier des crédits FEDER, optimal.

Cette Orientation se décline en trois actions :

1. Augmenter les capacités de ressourcement des laboratoires.
2. Favoriser l'interdisciplinarité et l'intégration des Sciences Humaines et Sociales (SHS) dans les projets.
3. Encourager l'innovation sociale.

Le CESER prend acte de la volonté de la Région de renforcer les **partenariats Laboratoires – Entreprises, de développer l'innovation y compris sociale, et les transferts technologiques**, toutefois il considère jusqu'à présent, que les modalités et les critères d'éligibilité aux Appels à Projets n'ont pas été suffisamment clairs et transparents. Ils sont généralement peu connus des

entreprises, en particulier des TPE et PME, il en est de même pour les plateformes de recherche et d'innovation ouvertes aux entreprises. Une communication et un accompagnement ciblés et appropriés doivent être mis en place par la Région.

**Concernant les CRITT et les plateformes technologiques des lycées**, outre la nécessité de les répertorier dans toute la région Occitanie, le CESER demande à la Région de mettre en place un « inter CRITT » à l'image de celui de Toulouse pour l'ex région Midi-Pyrénées et de l'étendre à toute la nouvelle région afin de favoriser une réelle coordination, voire une coopération entre ceux-ci.

Le CESER est tout à fait favorable à une approche de la Recherche et de **l'Innovation interdisciplinaire** de manière à favoriser l'innovation à la croisée des filières industrielles stratégiques (fertilisation croisée) et à intégrer les SHS.

Ainsi, le CESER représenté par deux membres, au sein du **Comité Consultatif Régional de Recherche et de Développement Technologique (CCRRDT)** de la Région, préconise des thématiques d'Appels à Projets cohérentes avec les domaines prioritaires des deux SRI mais aussi interdisciplinaires.

**Concernant l'innovation sociale telle que présentée dans le Schéma, le CESER ne peut accepter de limiter celle-ci à la seule Economie Sociale et Solidaire, qui certes est un modèle économique à part entière, mais qui ne peut être confondu avec l'innovation sociale.**

Le CESER demande à la Région de prendre en compte l'innovation dans toute son acception y compris sociale, telle que définie ci-après.

Dans son Avis sur « L'innovation en Midi – Pyrénées »<sup>2</sup>, le CESER a défini l'innovation sociale ainsi : Si la terminologie « innovation sociale » apparaît souvent dans les réflexions, telles les questions de développement local, l'acquisition de nouveaux droits sociaux ; on ne trouve pas de définition partagée pour l'innovation sociale, et les frontières entre types d'innovations restent floues.

L'innovation sociale fait cependant partie du vaste domaine de l'innovation, largement structuré et dominé par l'innovation technologique. Elle est à la fois le résultat et le processus transformant une ou des idées en réalisations concrètes dans une vaste étendue ; nouvelles pratiques, organisations,

---

<sup>2</sup> Assemblée Plénière du 20 octobre 2010.

services, de nouveaux droits (congrés payés, retraite à 60 ans,.....), mais aussi nouvelles institutions de protection sociale.

Comme toutes les innovations, l'innovation sociale est caractérisée, tout d'abord par son caractère novateur ou hors normes ; il s'agit bien d'élaborer des réponses nouvelles à des maux (de la société, de l'entreprise), à des enjeux et des besoins sociaux non ou mal satisfaits, besoins qu'elle aura souvent contribué à générer ; mais elle se distingue des innovations technologiques, économiques ou commerciales, notamment par ses intentions et ses modalités.

- **L'objectif général poursuivi est de favoriser le mieux-être des individus et des collectifs** ; il vise encore à répondre à des enjeux que le marché n'aborde pas comme la création d'emplois durables (dans les quartiers populaires, les zones rurales ou les bassins d'emploi en reconversion), ou l'extension de droits sociaux (comité d'établissement inter – entreprises)...
- **Quant à ses modalités** : elles proviennent généralement de modes de relations, modes de participation, de collaborations ou coopérations, de négociations, entre acteurs, organisations ou communautés de la société. Elle s'appuie sur des collectifs d'acteurs, existant préalablement ou bien se construisant dans le cadre du processus d'innovation, mais aussi de proximité de valeurs, de dialogue ou sur les territoires.

**L'innovation sociale en entreprise**<sup>3</sup> procède des acteurs sociaux dont elle renforce le rôle et la place. Elle doit résulter d'une co-construction, entre acteurs de(s) l'entreprise(s) et du territoire auxquels peuvent s'associer scientifiques et chercheurs, en Sciences Humaines et Sociales (SHS) notamment.

Elle présuppose l'instauration d'un véritable dialogue social, entre des partenaires égaux en droit, de l'entreprise, du territoire de référence.

Dans les entreprises, « les innovations non technologiques sont essentielles et accompagnent les innovations technologiques. Les changements organisationnels constituent la composante de l'innovation la plus fréquemment répandue. Elle revêt deux formes ; nouveaux mode de fonctionnement de l'entreprise et modifications dans l'organisation du travail »<sup>4</sup>.

---

<sup>3</sup> Sources CRISES [www.crises.uqam.ca](http://www.crises.uqam.ca) – Collection études théoriques – no ET0314 Qu'est-ce que l'innovation sociale ? Julie CLOUTIER (Université du Québec à Montréal).

<sup>4</sup> Rapport de la Commission Permanente de Concertation pour l'Industrie 2009 - p. 120.

### **3.2. PRIORITE N°2 : RENFORCER LE TRANSFERT DE LA RECHERCHE**

Le CESER est favorable au développement des Plates-formes de recherche ouvertes aux entreprises, en particulier pour les TPE et les PME qui n'ont pas les moyens d'expérimenter en interne leurs innovations et leur transfert en vue d'une mise sur le marché du produit ou du service. Toutefois il faut éviter la politique du « mille feuille » à la française, ce qui nécessite un recensement de ce qui existe et un accompagnement individualisé des entreprises.

**Le CESER rappelle donc la nécessité de mettre en place des dispositifs simples, lisibles et accessibles aux TPE et PME de type « guichet unique »** et soutien la Région qui a demandé « un effort aux Agences Régionales ». Cela étant, le CESER n'ignore pas que Madeeli, présidée par la Présidente de Région fait de l'ingénierie de projets en particulier dans le domaine de l'innovation (pré-diagnostic, recherche de financements...) au moment où la Région se dote également d'un service d'ingénierie de projets.

### **3.3. PRIORITE N°3 : APPUYER LES PARCOURS DE VALORISATION ET D'INNOVATION**

**Concernant les Sociétés d'Accélération et du Transfert de Technologie (SATT)**, de nature commerciale, le CESER a noté, dans le cadre de son autosaisine en cours sur « La contribution des Pôles de compétitivité au renforcement de la dynamique de l'écosystème régional », de grandes différences entre les SATT AxLR et TTT. La première étant dotée d'un portefeuille important de brevets et d'un fonds de maturation de plusieurs M€ alors que la seconde semble moins correspondre à la demande des entreprises de l'ex - région Midi-Pyrénées. Ainsi, le CESER est favorable à l'entrée de la Région dans le Capital des SATT mais restera attentif aux modalités proposées par l'Etat.

### **3.4. PRIORITE N°4 : PARTAGER LES SAVOIRS**

**La Culture Scientifique Technique et Industrielle (CSTI)** est un vrai besoin de société qui a des difficultés à appréhender les sciences et l'innovation comme source de progrès. La Région qui en a la compétence légale depuis janvier 2014, doit agir plus fortement sur sa diffusion pour favoriser la compréhension, l'acceptabilité sociétale des innovations, en particulier auprès des plus jeunes et des lycéens. L'objectif étant aussi, de permettre de susciter des vocations scientifiques.

#### 4. ORIENTATION STRATÉGIQUE 4 : PILOTAGE REGIONAL ET CONTRACTUALISATION

Cette Orientation contient deux Priorités :

- 1. Contractualiser pour donner une visibilité sur l'avenir**
- 2. Ancrer le pilotage régional sur des partenariats renforcés**

Cette Orientation est destinée à articuler tous les Comités de Pilotage existants, CPER, Programmes européens des deux anciennes régions Languedoc – Roussillon et Midi - Pyrénées et leur Stratégie de Spécialisation Intelligentes (SRI), Conseils de sites Universitaires...

Le CESER rappelle son attachement à une bonne articulation des politiques publiques. Il demande en particulier à être membre de tous les Conseils des instances ou établissements présents sur les différents sites.

#### **FICHES D'ACTIONS**

Comme indiqué ci-dessus, les « fiches d'actions » permettent une bonne visibilité des critères d'éligibilité pour les bénéficiaires. Le CESER note cependant que les indicateurs de réalisation, permettant le suivi de l'action mise en œuvre et son évaluation, sont très vagues et reposent sur une analyse quantitative.

**Le CESER estime qu'il est important dès l'instruction, au cours de la mise en œuvre d'un projet, et au moment du paiement du solde financier final, de vérifier que celui-ci respecte les critères du Développement Durable : Economique, social et environnemental, pour les générations futures.**



**EXPLICATIONS DE VOTE**



## EXPLICATIONS DE VOTE

### 2<sup>ÈME</sup> COLLEGE

Madame Dominique RAMONDOU

Représentant la FSU

---

Suffrages exprimés : 202  
Pour : 198  
Contre : 4

Avis adopté

## Intervention de Monsieur Serge CRABIE

---

Président de la Chambre Régionale des métiers et de l'artisanat

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Je n'avais pas prévu d'intervenir, tout d'abord je voudrais saluer le travail qui a été fait. J'interviens parce que je voudrais rappeler à cette assemblée que l'enseignement supérieur ne concerne pas que les lycées. Nous avons créé nous, au niveau de l'artisanat, l'Université des Métiers de l'Artisanat en région Midi-Pyrénées, nous en sommes à notre troisième session de Licence professionnelle niveau 2 avec Champollion Albi.

Quand on dit aujourd'hui que l'on veut tirer la formation par le haut, cela passe par des niveaux supérieurs. En deux minutes, je voudrais vous faire part des difficultés que je rencontre et que nous rencontrons.

D'une part, les jeunes que nous formons sont en échec universitaire, ils viennent chez nous, ils apprennent un métier ; on leur dispense une formation métier et une formation Licence professionnelle management entreprise artisanale.

Mais l'entrepreneur qui accueille la personne sur la partie métier doit avoir le niveau de Licence professionnelle et là c'est une vraie difficulté. Vous savez très bien que dans la majorité des petites entreprises artisanales, nous n'avons pas des Bac + 4, Bac + 5. Nous sommes en train de discuter avec l'État pour arriver à lever cette barrière.

Aujourd'hui j'ai eu des dérogations, je le dis parce que c'est le parcours du combattant et j'ai permis à des entreprises artisanales, qui avaient une réelle compétence professionnelle, d'accueillir des jeunes en Licence professionnelle.

Nous avons l'université des métiers, il y a un site Urma Midi-Pyrénées, nous accueillons les filières de formation dans les 13 départements et nous allons nous pencher beaucoup plus sur Languedoc-Roussillon.

La difficulté c'est aussi qu'aujourd'hui le Conseil régional ne finance pas cette partie enseignement supérieur mise en place par l'URMA. Nous avons la partie métiers dans nos centres de formation, et l'université Champollion amène toute la partie théorique et nous payons la facture qui nous est demandée par l'université, nous payons c'est normal. Mais nous sommes seuls à en assumer le paiement. C'est toute la difficulté.

Autant j'adhère sur le discours qu'il faut aller vers le haut, on est tous d'accord, mais donnons-nous les moyens de nos objectifs.

Merci Président, je voulais signaler qu'il y avait l'Université des Métiers de l'Artisanat de la région d'Occitanie.

*(Applaudissements)*

**M. LE PRÉSIDENT.-**

Que nous avons soutenue quand les vents étaient peu porteurs.

## Intervention de Madame Dominique RAMONDOU

---

Au nom de la FSU

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers Collègues,  
Mesdames, Messieurs,

LA FSU a participé à l'élaboration de l'avis sur le SRESRI mais comme au cours des discussions nous pensons que cet avis soutient trop fortement un positionnement qui tend à faire valoir que l'université a comme seule visée l'employabilité de ses étudiants et ce n'est pas la Stratégie régionale pour l'emploi et la croissance qui vient le contredire bien au contraire.

Depuis les LRU (Libertés et Responsabilités des Universités) donnant la Responsabilité et Compétences Elargies aux Universités, l'État a réduit drastiquement son engagement vers les Universités et de ce point de vue il nous semble que le rappel à l'État sur sa responsabilité aurait dû être plus fort dans notre écriture. ET le CESER devra être vigilant pour éviter que la Région ne vienne palier ce désengagement.

Et enfin au moment où dans notre Région dans l'ex - Midi - Pyrénées une fusion d'établissements entre l'Université TOULOUSE Jean Jaurès, l'Université TOULOUSE 3 Paul Sabatier, l'INSA et l'INP se met en place dans le Toulousain SUR UN SEUL MOTIF l'excellence mais l'excellence est ce une horreur ? Non ! Par contre lorsqu'elle est réservée à quelques uns elle devient discriminante.

La FSU TIENT ICI À REDIRE SON OPPOSITION A cette fusion parce que nous ne pouvons que craindre une concurrence accrue entre établissements et labos en lieu et place d'une coopération et d'échanges constructifs dans et pour toute la communauté universitaire mais au-delà, pour un service public d'État de la formation et de la Recherche fort et reconnu

Toutefois, la FSU considérant que l'Avis sur le SESRI a pointé le besoin de voir tous les acteurs du supérieur assurer pleinement leur rôle et notamment l'Etat, c'est un bon début, elle s'abstiendra sur l'Avis.

*(Applaudissements)*